



Règlement intérieur Saison 2024-2025

Article 1- Période d'activité

Les cours sont dispensés du 2 septembre 2024 au 28 juin 2025 hors vacances scolaires et jours fériés. En cas d'absence du professeur, le cours sera rattrapé.

Article 2-Inscription et paiement

L'INSCRIPTION EST ANNUELLE ET ENGAGE AU PAIEMENT INTEGRAL DE L'ANNEE EN COURS
Seule une interruption pour cas de force majeure : déménagement, mutation, et incapacité de continuer les cours pour raison médicale jusqu' à la fin de l'année et sur présentation d'un justificatif permet un remboursement au prorata des cours restant prévus. L'adhésion ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Article 3-Déroulement des cours

Les personnes non- inscrites au cours ne sont pas autorisées à pénétrer dans le studio de danse à l'exception des journées portes ouvertes.

L'élève doit porter la tenue déterminée par l'école de danse pour chaque cours.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires de début et de fin de cours et de garder un comportement correct dans les vestiaires et durant le cours.

Toute perturbation d'un cours peut entraîner l'exclusion provisoire ou définitive de l'élève.

Les téléphones portables doivent être éteints et laissés dans le vestiaire.

Les cours seront assurés en présentiel ou en distanciel.

Article 4-Spectacles et répétitions

Lorsque l'élève s'est engagé à participer à un spectacle, sa présence est obligatoire aux répétitions et au spectacle. Une participation financière sera demandée pour la location des costumes.

Article 5- Droit à l'image

J'autorise Esprit Danse à photographier ou filmer mon enfant ou moi- même (selon le cas) dans le cadre des activités de l'association (DVD du spectacle, photos de groupes, cours en visioconférence)

Article 6- Responsabilité

L'association Esprit Danse n'est pas responsable des éventuels accidents qui peuvent survenir pendant les cours, les stages, les spectacles ou toute autre manifestation de l'association.

Esprit Danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tout matériel ou installation endommagé par un élève pourra faire l'objet d'une demande de remboursement par l'association.

Esprit danse et ses professeurs ne sont pas responsables des élèves mineurs en dehors des horaires de cours.

Je soussignée (pour les mineurs, le représentant légal de l'élève)

Nom : Prénom :

Accepte le règlement intérieur de l'Association Esprit Danse et m'engage à le respecter.

Fait àle /...../.....

Signature de l'élève (ou de son représentant légal) :



Inscription saison 2024-2025

Nom : Prénom :

Adresse complète :

.....

Date de naissance : Portable :

Nom du responsable légal (si différent de celui de l'enfant)

E-mail (en MAJUSCULES) :

Contact d'urgence nom et portable :

**J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur de l'école et l'accepte
(à joindre et à signer)**

Je suis (ou mon enfant) apte à pratiquer la danse

Cours choisi(s)

Cours	Jour	Horaire	Tarif
Adhésion annuelle obligatoire			20€
Total =			

Règlement

	Montant 1	Montant 2	Montant 3
Espèces (en 1x)			
1 chèque			
2 chèques*			
3 chèques**			

*Remis à l'inscription, encaissés en septembre et octobre

** Remis à l'inscription, encaissés en septembre, octobre, novembre